

ACCA SAINT MEDARD D'EYRANS 2023 /2024

Rappel partiel règlement intérieur pour la saison 2023 / 2024.

De l'ouverture générale au 30 septembre, la chasse aux faisans est autorisée les samedis et dimanches.

A partir du 01 octobre, la chasse aux faisans est autorisée les Samedis, Dimanches, Lundis et Jeudis.

Prélèvement autorisé : 3 faisans par jour et par chasseur

Les Vendredis 20 octobre, 17 novembre, 15 décembre et 19 janvier, la chasse sera fermée à 13 heures

Jours de lâchers :	Vendredi 20 octobre 2023 -> lâchers de 50 faisans
Vendredi 08 septembre 2023 -> lâchers de 40 faisans	Vendredi 17 novembre 2023 -> lâchers de 50 faisans
Vendredi 15 septembre 2023 -> lâchers de 50 faisans	Vendredi 15 décembre 2023 -> lâchers de 50 faisans *
Vendredi 22 septembre 2023 -> lâchers de 50 faisans	Vendredi 19 janvier 2023 -> lâchers de 50 faisans*

La quantité de faisans lâchers est susceptibles d'être modifiée en fonction du nombre de cartes vendues et de la disponibilité du gibier chez notre fournisseur (grippe aviaire).

La date d'ouverture des vignes sera décidée en conseil d'administration et affichée sur les panneaux d'information communale et par voie de presse (sud-ouest).

Nous comptons sur le civisme des chasseurs de l'ACCA pour respecter :

- La règlements en vigueur (nul n'est censé ignorer la loi) - Les propriétaires - Les clôtures - Les règles de sécurité.

BATTUES CHEVREUIL

Dimanche 01 Octobre 2023 - Dimanche 19 Novembre 2023 – Dimanche 10 Décembre 2023 – Dimanche 14 Janvier 2024

Merci de déposer vos cartouches usagées dans les bidons prévus à cet effet.

Bonne chasse à tous

Les membres du conseil d'administration.